




ENVIRONNEMENT

SÉCHERESSE : RESTRICTIONS D'EAU ET SUIVI DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Mis en ligne le 09 août 2022

Compte-tenu de la diminution des débits des cours d'eau et de l'augmentation de la salinité dans la Loire, le bassin versant de la Loire a franchi son seuil de crise. Par conséquent, l'eau du réseau public d'alimentation est en situation de crise.

Pour connaître votre niveau de restriction en fonction de votre localisation, la DDTM de Loire Atlantique vous invite à consulter l'outil **RestrEAU** permettant de connaître les restrictions de l'eau durant la période de sécheresse. Du particulier au professionnel, cet outil vous permet, d'identifier selon votre usage et votre commune, les restrictions à respecter : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau> 
[Téléchargez l'arrêté préfectoral du 8 août en cliquant ici](#)



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00